

## **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le 08 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : AMOROS Martine, AUBERT Sophie, BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, MIR Jean-François, TAHIRI Naziha, VASSEUR Jacques, VANELLE Jacques, LEROUX Denis.

Absents : BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

Procurations : Néant

Date de la convocation : 02 avril 2015

Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

### **1-Approbation du procès-verbal du 16 février 2015.**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant la rédaction du procès-verbal.

Pas de remarque.

Voté à l'unanimité.

### **2-Approbation de l'ordre du jour.**

Madame le Maire informe qu'il y aura le rajout en questions diverses le projet éco gites.

Voté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Voté à l'unanimité.

### **3-Versements subventions aux associations.**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de voter et d'approuver l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Caisse des écoles, CCAS Marquixanes, Fondation du Patrimoine, Festival Pablo Casals, Ecole du Rugby du Canigou, A.N.A.C.R, MARQUIXAMUSE, Association les Enfants d'Abord (LEDA), Football Club VINCA, Association les Petites Mains de Marquixanes, Les Amis de Saint Jacques de Calahons, La Cellère de Marquixanes, Le Souvenir Français.

Madame le Maire informe qu'en 2014 le montant du versement de la subvention pour la caisse des écoles était de 4 500€. Elle propose de verser la somme de 5 000 € pour l'année 2015, pour des crédits pédagogiques, et un voyage scolaire en bord de mer est prévu pour la fin de l'année.

Madame le Maire propose la somme de 300 € pour l'action sociale, et informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 il y aura un comité d'action sociale avec la Communauté de Communes Conflent dont elle sera la Vice-Présidente, et ajoute que ce comité sera plus performant au niveau de l'action sociale.

Madame AUBERT Sophie informe qu'elle s'abstient pour le versement de la subvention Marquixamuse car elle est trésorière de cette association.

## VERSEMENT SUBVENTIONS 2015

*Pour la préparation du budget primitif 2015, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2015, l'attribution de subventions aux associations suivantes :*

|   |                   |
|---|-------------------|
| <i>Caisse des écoles :</i>  | <i>5 000.00 €</i> |
| <i>CCAS Marquixanes :</i>   | <i>300.00 €</i>   |
| <i>Fondation du Patrimoine :</i>  | <i>50.00 €</i>    |
| <i>Festival Pablo Casals :</i>  | <i>50.00 €</i>    |
| <i>Ecole du Rugby du canigou :</i>  | <i>50.00 €</i>    |
| <i>A.N.A.C.R. :</i>   | <i>100.00 €</i>   |
| <i>MARQUIXAMUSE :</i>   | <i>650.00 €</i>   |
| <i>(Madame AUBERT Sophie trésorière de l'association Marquixamuse s'abstient)</i> |                   |
| <i>Association les Enfants d'Abord (LEDA) :</i>                                   | <i>200.00 €</i>   |
| <i>Football Club VINCA :</i>  | <i>50.00 €</i>    |
| <i>Association les Petites Mains de Marquixanes :</i>                             | <i>600.00 €</i>   |
| <i>Les Amis de Saint Jacques de Calahons :</i>                                    | <i>200.00 €</i>   |
| <i>La Cellère de Marquixanes :</i>  | <i>600.00 €</i>   |
| <i>Le Souvenir Français :</i>   | <i>250.00 €</i>   |

### **4-Vote des taux des taxes locales 2015.**

Madame le Maire informe à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes locales, taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti, qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, et ajoute qu'il y aura une baisse d'ordures ménagères depuis que la commune est avec la Communauté de Communes Conflent Canigou.

## VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES EN 2015

*Madame le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes locales directes pour l'année 2015.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré*

*DECIDE de maintenir les taux de l'année précédente à savoir :*

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| <i>TAXE D'HABITATION</i>      | <i>15.28</i> |
| <i>TAXE FONCIERE BATI</i>     | <i>19.46</i> |
| <i>TAXE FONCIERE NON BATI</i> | <i>50.48</i> |

*Total du produit fiscal : 186 124 €*

### **5-Remboursement emprunt du syndicat de voirie d'Ille sur Têt : contributions complémentaires 2015.**

Madame le Maire indique qu'il y a eu 3 emprunts mais que celui qui concerne la voirie a été contracté par le syndicat.

La commune procède au remboursement des intérêts et du capital au syndicat.

## REMBOURSEMENT EMPRUNT AUPRES DU SYNDICAT DE VOIRIE D'ILLE SUR TET : CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES 2015

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie, le Conseil Syndical a décidé de fixer les contributions complémentaires des Communes membres pour chaque année.*

*Le Conseil Syndical a décidé de fixer pour l'année 2015 à la commune de Marquixanes, les contributions complémentaires suivantes (remboursements des emprunts)*

*Remboursement du capital 10 006.27 €, intérêts 2 057.08 €, soit annuité de 12 063.35 €*

*Le montant de ces participations est prévu au budget 2015.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*APPROUVE les dépenses de remboursement auprès du Syndicat de Voirie d'Ille sur Têt pour un montant de 12 063.35 €.*

**6-Vote compte administratif 2014 caisse des écoles.**

Monsieur MIR Jean-François est désigné Président de séance, et expose la présentation du compte administratif 2014 caisse des écoles.

|  |
|--|
| <b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 CAISSE DES ECOLES</b> |
|--|

*Le conseil Municipal élit MIR Jean-François président de séance pour la présentation du compte administratif 2014.*

**FONCTIONNEMENT**

*Dépenses*

|                |                 |                  |                 |
|----------------|-----------------|------------------|-----------------|
| <i>Prévues</i> | <i>6 058.00</i> | <i>réalisées</i> | <i>4 085.50</i> |
|----------------|-----------------|------------------|-----------------|

*Recettes*

|                |                 |
|----------------|-----------------|
| <i>Prévues</i> | <i>4 500.00</i> |
|----------------|-----------------|

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| <i>Excédent N-1</i> | <i>1 558.00</i> |
|---------------------|-----------------|

|              |                 |                  |                 |
|--------------|-----------------|------------------|-----------------|
| <i>Total</i> | <i>6 058.00</i> | <i>réalisées</i> | <i>4 500.00</i> |
|--------------|-----------------|------------------|-----------------|

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| <i>Excédent de l'exercice</i> | <i>+ 414.50</i> |
|-------------------------------|-----------------|

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| <i>Excédent N-1</i> | <i>+ 1 558.36</i> |
|---------------------|-------------------|

|  |                   |
|--|-------------------|
| <i>Excédent de clôture au 31/12/2014</i> | <i>+ 1 972.86</i> |
|--|-------------------|

*Madame Anne-Marie CANAL se retire pour le vote.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 de la caisse des écoles.*

## 7-Approbation du compte de gestion 2014 caisse des écoles.

### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014 CAISSE DES ECOLES**

*De Monsieur Emmanuel SALGUERO, Receveur*

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :*

*Déclare à l'unanimité*

*que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

## 8-Vote budget primitif 2015 caisse des écoles.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2015 caisse des écoles.

### **VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 CAISSE DES ECOLES**

Madame le Maire présente le budget 2015 de la caisse des écoles elle fait observer qu'une augmentation de 500€ est prévue ce budget passant de 4 500€ à 5 000€.

Ceci afin de favoriser des sorties culturelles et sportives pour els enfants de l'école de Marquixanes.

#### **FONCTIONNEMENT**

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| <i>Dépenses</i>         | <i>6 972.00</i> |
| <i>Recettes</i>         | <i>5 000.00</i> |
| <i>Résultat reporté</i> | <i>1 972.00</i> |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>6 972.00</b> |

*Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité.*